



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 16 septembre 2024 à 15h30 à la salle Aubergine**. L'avis de convocation a été envoyé par la directrice générale et greffière-trésorière le 13 septembre 2024:

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1 - absent
Emanuel Pelletier, conseiller siège no 2
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Chanel Fortin, conseillère siège no 5 - absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Paiement factures
4. Entente employée
5. Entente – Lac Raymond-Poirier
6. Projets
 - a. Acquisition Mini pelle
 - b. Rechargement Théophile-Gauthier
 - c. Nouveaux sentiers
 - d. Cartographie des sentiers
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 334-2024-09

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



3. PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT les différents projets d'investissements en cours actuellement ;

CONSIDÉRANT les factures reçues et vérifier par le chargé de projets ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Emanuel Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 335-2024-09

QUE le conseil municipal de Saint-Côme autorise le paiement des factures suivantes :

Payé avec le fonds réservé des frais de parcs :

- Patrick Thériault – facture 19 : 3 185 \$

Subvention PARIT et fonds accumulés non affectés pour la partie municipale

- Gestion Dany Clément inc.
 - o Facture 782 (stationnement Albatros) – 3 478,44 \$
 - o Facture 780 (travaux départ Pierrot) – 7 296,24 \$
- Jobert inc.
 - o Facture 2476 – Départ Pierrot – 1 265,99 \$

Règlement emprunt Mallard et Règlement emprunt voirie (plan quinquennal de réfection des chemins municipaux)

- Gestion Dany Clément inc.
 - o Facture 779 - 7 084,14 \$
 - o Facture 748 – 6 702,35 \$
 - o Facture 749 – 7 041,71 \$
 - o Facture 776 – 3 628,69 \$
 - o Facture 740 – 3 002,99 \$
 - o Facture 736 – 3 260,41 \$
 - o Facture 732 – 5 834,39 \$
 - o Facture 728 – 3 045,91 \$
 - o Facture 726 – 5 190,89 \$
- 7699263 (Canada inc.)
 - o Facture 3246 – 4 080,11 \$
 - o Facture 3244 – 191,74 \$
- Dynamitage Lavoie Lamoureux
 - o Facture DII192 – 11 259,50 \$

Projet PAFIRSPA (patinoire) – règlement emprunt à venir

- Solnor environnement – soumission OF3060 test de sol : 15 750 \$ plus taxes

Fonds général (ENTRETIEN)

- Mini Excavation D.C. inc. – facture 292 – 1 810,86 \$

Fonds général (à facturer aux citoyens du secteur rue Olivier et Tilleuls)

- 7699263 Canada inc. – facture 3261 - 3 617,69 \$

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



4. ENTENTE EMPLOYÉE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'employée 13-0013 suite à son départ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 336-2024-09

QUE la directrice générale, Marie-Claude Couture, soit autorisée à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-Côme.

Adopté

5. ENTENTE LAC RAYMOND-POIRIER

CONSIDÉRANT que l'association du Lac Raymond et Poirier, nouvellement propriétaire du Lac et du barrage n'est pas en mesure d'assurer le barrage cet hiver;

CONSIDÉRANT que les propriétaires voudraient baisser à son plus bas le niveau de l'eau afin d'éviter tout bris de barrage qui pourrait survenir à la fonte des neiges au printemps;

CONSIDÉRANT l'importance des glaces qui y sont prélevées dans le cadre du Festival Saint-Côme en glace;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut devenir locataire pour la période hivernale 2024-2025 et prendre la responsabilité du barrage et des réclamations qui pourraient être occasionnées par une crue soudaine ou une fonte rapide des neiges, soit du 15 novembre 2024 au 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et l'association pourront se rencontrer afin de trouver une solution pour les années subséquentes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 337-2024-09

QUE la Municipalité de Saint-Côme mandate le maire, Martin Bordeleau, ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer un bail pour la location hivernale du lac 2024-2025 sans frais pour la Municipalité.

Adopté

6. PROJETS PARIT

CONSIDÉRANT la subvention PARIT et les projets à réaliser;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- a) Acquisition d'une mini pelle pour les travaux dans les sentiers
 - Robitaille Pièces et Services – acquisition excavatrice soumission 5338 – 8 841,54 \$
- b) Rechargement 0 ¾ Théophile-Gauthier – 30 000 \$
- c) Nouveaux sentiers
 - VMSC (Vélo de montagne Saint-Côme)
 - Facture 20240912 – 13 500 \$
- d) Cartographies des sentiers
 - Facture 20240913 – 2 515 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Emanuel Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 338-2024-09

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise les travaux prévus selon la subvention PARIT.

QUE les frais de la Municipalité soient payés par le règlement d'emprunt des loisirs prévu à cet effet.

Adopté

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 339-2024-09

QUE la séance soit et est levée à 16h18.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière